

Affiché le

ID: 005-210500583-20220929-202265-DE



## COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-65

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 10** 

Conseillers présents : 10 Conseillers absents : 1 Conseillers représentés : 1 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 22 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents:** LEJEUNE Laurent

Pouvoir: LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET André

## Objet: CESSION COMMUNE / LEPEUDRY

- **Vu** la demande de Monsieur et Madame LEPEUDRY d'acquérir une partie de la parcelle communale n°1336 section G ainsi qu'une partie de la parcelle communale n°1202 section G,

Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelle n°1336 section G ainsi qu'une partie de la parcelle communale n°1202 section G, selon le découpage qui sera réalisé par un géomètre expert sur la base de l'esquisse annexée, au prix de 30€ le m².

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

ID: 005-210500583-20220929-202265-DE

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à céder une partie de la parcelle n°1336 section G ainsi qu'une partie de la parcelle communale n°1202 section G au prix de 30€ le m2 à Monsieur et Madame LEPEUDRY.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette vente auprès du notaire.

Informe que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de Monsieur et Madame LEPEUDRY.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Main et par délégation Monsieur Eric SEGOND 16 adjoint au Maire.